

Régionale d'élevage

Samedi 23 Mai 2026



Exposition le matin
Randonnée l'après-midi



Eurasier & Malamute



Salle Roger Durand
Les Avenières-Veyrins-Thuellin

Jury pressenti : Mr Pierre Alexandre Le Maire

Agria 

Assurance pour Animaux

**Vous les avez
vus naitre**

**Nous les accompagnons
pour la vie**

**Assurance
offerte**



8^{ème} EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

**Les Avenières-Veyrins-Thuellin (Isère)
Samedi 23 mai 2026**



Organisée par

L'ALASKAN MALAMUTE CLUB DE FRANCE

En partenariat avec le Club Français de l'Eurasier

Juge :

Monsieur Pierre-Alexandre LEMAIRE

Assesseurs :

Madame Caroline CHAUCHEAU

Madame Emma GALLOU

Référent bien-être animal : Caroline Chauveau

Sous le patronage de :

**la Centrale Canine,
l'Association Canine Territoriale Rhône Alpes.**

COMITE de l'AMCF



Fonction	Nom	Adresse	Tél	E-mail
Présidente	Caroline CHAUVEAU	383 Chemin de la Grenouillère 02170 ESQUEHERIES	06 85 23 42 18	caroline.chauveau.amcf@orange.fr
Vice-présidente	Sandrine CUROT	58 Avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS	03 45 95 03 67	sandrine.curot@malamute21.fr
Trésorier	Alexandra MARION	748 Chemin de la Ranche 38260 FARAMANS	06 11 59 55 00	chalyma@hotmail.fr
Secrétaire	M. MUNOZ	113 Rue du Bugey 38390 MONTALIEU-VERCIEU		munoz.myriam38@gmail.com
Secrétaire adjointe	Michèle RAUST-COUANAULT	23 Chemin des Chats DICY 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE	03 86 63 63 58	michele.raust@wanadoo.fr
Administrateurs	Damien CUROT	58 Avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS	03 45 95 03 67	damien.curot@gmail.com
	Maxence ALGARIN	Domaine de Beauregard Chemin de Beauregard 01580 IZERNORE	06 42 20 15 63	m.algarin@free.fr
	Anaëlle FOURNIER	320 Impasse des Barraques 73800 COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	06 16 29 37 65	anaelle.fournier073@gmail.com

www.alaskanmalamute.fr

PROGRAMME

09 H 00 : Accueil des participants

09 H 30 : Début des jugements

10 H 30 : Début de passage du Test d'Aptitudes Naturelles par ordre de numéro.

12 H 30 : Apéritif offert par l'AMCF et Pause déjeuner.

14 H 00 : Randonnée.

Les personnes désirant présenter un lot d'affixe ou un lot de reproducteur sont priées de venir au secrétariat pour remplir la feuille d'inscription correspondante.

RÉCOMPENSES OFFERTES PAR L'AMCF

- Un souvenir à chaque exposant
- Un flot aux excellents des classes jeune, intermédiaire, ouverte, travail, et champion,
- Une plaque de chenil pour les chiens jugés 'Très Prometteur' en classe Chiots, Babies et Puppies

LOTS OFFERTS PAR LES SPONSORS

- **Dotation** offerte par **ROYAL CANIN**
- **Dotation** offerte par **AGRIA**

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service Vétérinaire sera assuré par un Docteur-Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
- des chiens dangereux.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux présentés, morsures occasionnées par eux, etc... Les exposants étant seuls responsables des accidents ou dégâts causés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes.

A compter du 1^{er} juillet 2015 les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers etc.) ne seront plus autorisés à accéder aux manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Centrale Canine.

Les chiennes en chaleur sont autorisées, mais leurs propriétaires devront les promener bien à l'écart des rings de jugement et des rings de T.A.N.

RÈGLEMENT DE LA RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

PRÉAMBULE

L'exposition régionale d'élevage contribue à l'évaluation de la qualité du cheptel national en examinant des chiens de lignées différentes, ainsi qu'au choix des meilleurs reproducteurs afin d'entretenir, voire améliorer cette qualité.

ARTICLE I

L'exposition régionale d'élevage de l'A. M. C. F. est ouverte à tous les malamutes inscrits au L. O. F. ou à un livre d'origine reconnu par la F. C. I., que leur propriétaire soit adhérent à l'A. M. C. F. ou non. Les malamutes non L. O. F. peuvent participer uniquement pour leur confirmation à Titre Initial.

ARTICLE II

Les chiens seront examinés par un juge spécialisé de la race, par classe d'âge :

- Groupe Chiot : 3 et 4 mois
- Baby : 4 à 6 mois
- Puppy : 6 à 9 mois
- Jeune : 9 à 18 mois
- Intermédiaire : 15 à 24 mois
- Ouverte : âge minimum 15 mois
- Vétéran : âge minimum 8 ans
- Groupe Vénéral : âge minimum 11 ans
- Travail : chiens titulaires du Brevet de Travail échelon 1, 2 ou 3 ; pour les chiens étrangers (appartenant à un propriétaire résidant à l'étranger), du certificat F. C. I. les autorisant à s'inscrire en classe Travail,
- Champion : Champions Nationaux des pays membres de la F. C. I. et Champions Internationaux de la F. C. I.
- Groupe neutre : mâles et femelles stérilisés à partir de 15 mois.

A l'issue de cet examen, il leur sera attribué un qualificatif de valeur générale par rapport au standard de la race.

ARTICLE III

L'exposition régionale d'élevage ne donne pas lieu à attribution du C. A. C. S. ou R. C. A. C. S.

Seuls les chiens inscrits, présentés en classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Vétéran et classés « 1^{er} excellent » dans leur classe respective, peuvent concourir pour le meilleur chien de l'exposition.

Les chiennes en chaleur sont autorisées en exposition, mais leurs propriétaires devront les promener bien à l'écart des rings de jugement et des rings de T. A. N.

ARTICLE IV - CLASSES D'AFFIXE ET CLASSES DE REPRODUCTEUR

Pour les classes d'affixe, seuls les chiens inscrits peuvent être engagés dans une classe d'affixe. Un chien ne peut être présenté que dans une seule classe d'affixe composée de 3 à 5 chiens.

Chaque éleveur ne peut présenter que deux lots d'affixe.

Pour les classes de reproducteur, seuls les chiens inscrits peuvent être engagés dans une classe de reproducteur. Un chien ne peut être présenté que dans une seule classe de reproducteur composée d'un sujet accompagné de 3 à 5 de ses produits.

Chaque éleveur ou propriétaire ne peut présenter que deux reproducteurs lui appartenant.

Un chien peut être engagé dans une classe d'affixe et dans une classe de reproducteur.

Les personnes désirant présenter une classe d'affixe ou une classe de reproducteur sont priées de s'inscrire au secrétariat pour remplir la feuille d'inscription correspondante.

Ces classes sont jugées sur l'homogénéité des sujets inscrits.

ARTICLE V - TEST D'APTITUDE NATURELLE (T. A. N.) – BREVET DE TRAVAIL

Seuls les chiens âgés d'un minimum de 9 mois, le jour de l'exposition régionale d'élevage, peuvent se présenter au Test d'Aptitudes Naturelles.

Seuls les chiens ayant passé avec succès le T. A. N. (cf. règlement du T. A. N.), ou ayant obtenu le Brevet de Travail, pourront obtenir les titres de sujet Sélectionné (cotation 3), sujet Recommandé (cotation 4) ou sujet Elite A (cotation 6) lors d'une exposition Nationale d'Élevage.

ARTICLE VI - CONFIRMATION

Sur présentation de sa fiche d'identification, de son certificat de naissance de la Société Centrale Canine (ou pedigree d'un Livre étranger), ainsi que du formulaire d'examen de confirmation adéquat, correctement rempli, le chien âgé de 12 mois minimum le jour de l'examen, peut se présenter à l'examen de confirmation. Seuls les juges français peuvent assurer cette confirmation.

Pour l'examen à titre initial, les chiens devront obligatoirement être présentés soit à une exposition régionale d'élevage, soit à une exposition nationale d'élevage. Ils devront en outre, après validation par un juge pour la confirmation, avoir subi les examens suivants, nécessaires pour l'acceptation à titre initial :

- Dépistage des maladies oculaires (cataracte et atrophie progressive de la rétine),
- Dépistage de la dysplasie des hanches et de la dysplasie du coude,
- Dépistage de la polyneuropathie
- L'empreinte génétique (A. D. N.),
- Avoir subi avec succès le Test d'Aptitude Naturelle (T. A. N.).

(Pour les demandes de confirmation à titre initial, le document de confirmation sera conservé par le club de race en attente des résultats des dépistages susmentionnés).

ARTICLE VII - JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou Stagiaire ou Expert confirmateur de la race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

ARTICLE VIII - ENGAGEMENT et PRÉSENTATION DES CHIENS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Le « double handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les sociétés organisatrices sont tenues d'inscrire en évidence le message suivant dans le catalogue de leur exposition ;

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la Centrale Canine.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

RESPONSABILITÉ

Le club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le club organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en s'engageant.



RÈGLEMENT DU TAN

Article 1 - Age

Le test d'aptitudes naturelles est ouvert aux malamutes âgés de 9 mois minimum le jour de l'examen. Il est préférable de présenter son malamute avant l'âge de 3 ans.

Article 2 - Jury

Seules les personnes désignées par le comité de l'AMCF sont habilitées à faire passer le TAN. L'autorisation doit être demandée à chaque fois que le test est programmé.

Les nouveaux examinateurs devront avoir examiné un minimum de 10 chiens avec une équipe déjà formée avant de pouvoir intégrer un jury de TAN.

Le jury est composé de 2 examinateurs, de préférence un homme et une femme. Le jury ne doit comporter ni le producteur ni le propriétaire du chien examiné.

Les chiens ajournés devront être examinés par un jury différent lors de l'examen suivant.

Article 3 - Conditions matérielles d'organisation

Le test d'aptitudes naturelles se déroule dans un espace entièrement clos. Les barrières de ring doivent comporter un système d'occultation afin que le chien examiné ne soit pas dérangé par l'environnement. Les personnes et les chiens attendant leur tour doivent rester à 1.50 m minimum des barrières.

Le ring de TAN doit mesurer environ 10m x 15m. La table doit être située dans un coin du ring. Elle doit pouvoir être abritée.

Article 4 - Déroulement de l'épreuve

Les chiens sont examinés individuellement. Les examinateurs doivent toujours procéder au centre du ring. Le chien ne doit en aucun cas être acculé.

L'examineur contrôle l'identification du chien.

Le chien évolue d'abord en laisse avec son conducteur, puis sans laisse s'il n'est pas fugueur.

Le conducteur l'invite au jeu. L'examineur lui passe un harnais puis le conducteur le lui enlève.

Le conducteur remet le chien à un des examinateurs qui l'appelle par son nom, l'aborde franchement, le manipule avec douceur dans une relation d'intention amicale. Il fait évoluer le chien tout en examinant son comportement général.

Le chien ne doit démontrer ni une attitude trop timide ou peureuse, ni un comportement agressif.

Dans sa façon d'aborder le chien, l'examineur doit prendre en compte son sexe et son âge.

Une attitude distante ne doit pas être pénalisée. Un éventuel grognement doit s'apprécier en fonction de l'attitude générale du chien et de son regard. Le pincement ou la morsure sont éliminatoires.

Il ne faut pas hésiter à ajourner un chien au comportement limite de timidité, de peur ou d'agressivité.

Les examinateurs aussi bien que les conducteurs ou les propriétaires doivent garder une attitude calme et respectueuse, et faire en sorte de donner une bonne image de la race.

Article 5 - Résultat

Un chien ne peut passer le TAN qu'une seule fois. Toutefois le jury a la possibilité d'ajourner le chien s'il estime qu'il est nécessaire de lui donner une seconde chance. Cette faculté n'est accordée qu'une seule fois. Le conducteur reçoit une feuille d'examen mentionnant l'identité du chien et de son propriétaire, la date et le lieu de l'examen, la composition du jury, le résultat de l'épreuve : APTÉ ou REFUSE ou AJOURNE, et les signatures du jury.

POINTS DE NON CONFIRMATION

TYPE GENERAL

- Manque de type

POINTS PARTICULIER DANS LE TYPE

- Tête de type husky ou de type molossoïde
- Ossature très légère
- Défauts de construction nuisant à l'utilisation de chien de traîneau pour charges lourdes

ROBE

- Absence de sous-poil, sauf en période de mue
- Taches blanches sur le manteau en arrière du garrot
- Panachure envahissante
- Ladre sur la truffe (attention : le « nez de neige », dépigmentation diffuse et saisonnière de la truffe, est courant et tout à fait acceptable).
- Yeux bleus

ANOMALIES

- Dents : manque de trois dents quand il s'agit des PM2, PM3 ou PM4, manque de 1 dent quand il s'agit des incisives, des canines ou des molaires.

Le manque de dents dû à un accident doit être justifié par un certificat vétérinaire.

- Prognathisme supérieur (bégu) ou inférieur (grignard)
- Intégrité sexuelle : monorchidie ou cryptorchidie
- Tout élément pouvant laisser suspecter que le sujet est dysplasique entraînera son ajournement jusqu'à obtention du sigle DYS. A ou DYS. B.

CARACTÈRE

- Sera refusé tout sujet agressif envers l'homme ou trop peureux.

COMMENTAIRES

En raison du type raceur du Malamute, il peut être très difficile - même pour un expert - de déceler d'éventuels croisements de Malamute avec une autre race de traîneau. Lors de l'examen de confirmation à titre initial, l'expert sera d'une extrême vigilance et ne prendra à titre initial qu'un chien de TYPE PARFAIT, permettant l'AMÉLIORATION de la race (et non seulement son maintien). En conséquence, pour être confirmé à titre initial, le chien devra donc obtenir le qualificatif EXC - niveau CACS, être radiographié indemne de dysplasie de la hanche et du coude (certificat de dépistage délivré par le Professeur GENEVOIS), et avoir subi l'examen concernant les tares oculaires, par un vétérinaire habilité.



SPÉCIALES

LILLERS (62) : 30 mai 2026

MONTLUCON (03) : 20 juin 2026

CHATEAUBRIANT (44) : 04 juillet 2026

AURILLAC (15) : 19 juillet 2026

MOULINS (03) : 26 septembre 2026

CAVAILLON (26) : 03 octobre 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE

MONTLUCON (03) : 21 juin 2026

NATIONALE D'ÉLEVAGE & MONDIAL DU CHIEN DE TRAINEAU

MOULINS : 26 et 27 septembre 2026



STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSES

MALAMUTE DE L'ALASKA

Classe	Sexe	Números	Nb.	Juge
PUPPY	Mâles	1 à 1	1	M. LEMAIRE Pierre-Alexandre
INTERMEDIAIRE	Mâles	2 à 2	1	
OUVERTE	Mâles	3 à 3	1	
CHAMPION	Mâles	4 à 4	1	
GROUPE VENERABLE	Mâles	5 à 5	1	
PUPPY	Femelles	6 à 7	2	
JEUNE	Femelles	8 à 8	1	
INTERMEDIAIRE	Femelles	9 à 11	3	
TRAVAIL	Femelles	12 à 13	2	
CHAMPION	Femelles	14 à 15	2	
VETERAN	Femelles	16 à 16	1	

CHIENS INSCRITS AU TAN

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
8	250269591903888	AWOO DE PRANA DES LOUPS	Mme CANONNE Marine

LISTE DES EXPOSANTS

M. ALGARIN Maxence Domaine de Beauregard 01580 IZERNORE - 06 42 20 15 63	1-3-5-10-11
Mme CANONNE Marine - 06 76 96 66 96	4-8-9-13-15-16
M. Mme CUROT Damien et Sandrine 58, avenue du Gal de Gaulle 21110 GENLIS - 03 45 95 03 67	12-14
Mme FRISCH Marion	6
M. MEGARD Michaël	7
M. PEYROT Xavier	2

LISTE DES CHIENS EXPOSES

MALAMUTE DE L'ALASKA

Juge: M. LEMAIRE Pierre-Alexandre

• CLASSE PUPPY MALE •

- 1 **SOUVENIR OF SITKA'S WOODY WALL-E LOL** ? - id : 978142000905781 né le 06/09/2025 (*KATABATIC'S VIGILANTE* x *SOUVENIR OF SITKA'S RUFF LADY*) Prod : M. CHABRIAC Franck, Prop : M. ALGARIN Maxence

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 2 **VULCAIN DE MAGELLAN EN ISERE** LOF : 014798/02190 - id : 250269611184246 né le 23/07/2024 (*KENNY DEL BIAGIO* x *ALASKAN DIAMOND SUYAI FROM THE GREAT LANDS*) Prod : M. MORGAN TIRADO Eduardo, Prop : M. PEYROT Xavier

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 3 **KATABATIC'S ONESMALLSTEP** KC : AW02799105 - id : 900133000354417 né le 20/07/2019 (*(CH) WINTABLIZARD'S INVESTMENT* x *KATABATICS HOLLABACK GIRL*) Prod : Mme COPLEY HOLLAND, Prop : M. ALGARIN Maxence

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 4 (CH) **UNDERBLACKSTAR BLACKPANTHER DE PRANA DES LOUPS** LOF : 014221/02150 - id : 250269591297566 né le 22/04/2023 (*BLACK STAR DEL BIAGIO* x *MITUK DE PRANA DES LOUPS*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine

• CLASSE GROUPE VENERABLE MALE •

- 5 **HARD SNOW OF WHITE MOUNTAIN DE LAOEN KI** LOF : 008071/01591 - id : 250269500493182 né le 24/02/2012 (*WALNUT RIDGE NIGHT SIGNAL ON THE LAOEN-KI LAKE* x *FLYING TO THE MOON DE LAOEN KI*) Prod : M. FAIVRE Didier, Prop : M. ALGARIN Maxence

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 6 **AUPALE DE PRANA DES LOUPS** LOF : 015256 - id : 250268782028862 née le 09/11/2025 (*RAINBOW STAR DE LAOEN KI* x *RALAAQ QINU DE PRANA DES LOUPS*) Prod : Mme CANONNE Marine, Prop : Mme FRISCH Marion

- 7 **INTO THE WILD WITH ALASKA THE FOREST BEAR** LOF : 015209 - id : 250269300418254 née le 05/10/2025 (*AVENTURAS EN ALASKA MOHAWK* x *ASOLFR F'SASKATCHEWAN*) Prod : Mme FLACHEZ Esther, Prop : M. MEGARD Michaël

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 8 **AWOO DE PRANA DES LOUPS** LOF : 015040 - id : 250269591903888 née le 18/01/2025 (*LITUYA DE PRANA DES LOUPS* x *CIRCLE OF LIFE MOONLAKE STAR*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 9 **VERS L'INFINI ET WANDA DE PRANA DES LOUPS** LOF : 014857/02673 - id : 250269591800906 née le 05/07/2024 (*KATABATIC'S ONE SMALL STEP* x *MITUK DE PRANA DES LOUPS*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine

- 10 (c) **VERY BEST BLACK PEARL FROM WHITE MOUNTAIN LAPLAND** LOF : 014771 - id : 250269101151059 née le 17/06/2024 (*KATABATIC'S ONE SMALL STEP* x *SENIORITA BELLA DE LAOEN KI*) Prod : M. Mme ALGARIN Maxence / BOUVILLE Stéphanie, Prop : M. ALGARIN Maxence

- 11 **VERY PRETTY KIRUNA FROM WHITE MOUNTAIN LAPLAND** LOF : 014768/02658 - id : 250269101151010 née le 17/06/2024 (*KATABATIC'S ONE SMALL STEP* x *SENIORITA BELLA DE LAOEN KI*) Prod : M. Mme ALGARIN Maxence / BOUVILLE Stéphanie, Prop : M. ALGARIN Maxence

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 12 **BRIGHT NORTHERN STAR'S URANUS** LOF : 014508/02645 - id : 250268781013798 née le 06/11/2023 (*HIGHLANDS PHANTOM PAW FROM CHINOOK* x (CH) *BRIGHT NORTHERN STAR'S RAYHA*) Prod : M. CUROT Damien, Prop : M. Mme CUROT Damien et Sandrine

- 13 **RALAAQ QINU DE PRANA DES LOUPS** LOF : 012621/02475 - id : 250269608619150 née le 06/07/2020 (*REYNARD DEL BIAGIO* x *MITUK DE PRANA DES LOUPS*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 14 (CH) **BRIGHT NORTHERN STAR'S RAYHA** LOF : 012609/02415 - id : 250268723101470 née le 09/08/2020 (*LEGEND OF WANJ OF BLUE TRACK* x (CH) *BRIGHT NORTHERN STAR'S IBELLA*) Prod : M. CUROT Damien, Prop : M. Mme CUROT Damien et Sandrine

- 15 (CH) **UNDERBLACKSTAR CAPTAINMARVEL DE PRANA DES LOUPS** LOF : 014219/02599 - id : 250269591297408 née le 22/04/2023 (*BLACK STAR DEL BIAGIO* x *MITUK DE PRANA DES LOUPS*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 16 (CH) **MITUK DE PRANA DES LOUPS** LOF : 010495/02209 - id : 250269812185497 née le 29/11/2016 (*INCREDIBLE-MISTER-BB DE LAOEN KI* x *HIELO DE LAOEN KI*) Prod et prop : Mme CANONNE Marine



MONDIAL DU CHIEN DE TRAINEAU & NATIONALES D'ÉLEVAGE

EXPOSITION CANINE
AVEC ATTRIBUTION DU
CACS DE LA SCC



26.-27.9. 2026
MOULINS, FRANCE

WWW.ONLINEDOGSHOWS.EU



SA SANTÉ, MAINTENANT ET POUR TOUJOURS

Donnez-leur le meilleur
départ dans la vie.

Le lait maternisé **PUPPY PRO TECH** apporte aux professionnels une solution nutritionnelle pour aider chaque chiot nouveau-né, même les plus à risque, à construire leurs systèmes immunitaire et digestif.

Formule brevetée pour compléter idéalement le colostrum maternel.



Disponible en 300 g et 1,2 kg.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.royalcanin.com
ou prenez contact avec votre commercial Royal Canin.

PROFESSIONNEL